



Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (*suite*) :

a) Rapport du Conseil du commerce et du développement [A/8403/Add.1 (deuxième partie), A/8415/Rev.1; A/C.2/270 et Corr.1; A/C.2/L.1197, A/C.2/L.1198]

1. M. TODOROV (Bulgarie) remercie le Secrétaire général de la CNUCED de sa déclaration préliminaire très détaillée et très pertinente.

2. La délégation bulgare a pris connaissance de la Déclaration et des principes du programme d'action adoptés à Lima lors de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

3. Les tendances qui se sont fait jour dans le marché capitaliste mondial au cours des années précédentes se sont affirmées; les échanges commerciaux entre les pays développés à économie de marché et les pays en voie de développement ont augmenté à un rythme inférieur à celui de la croissance du commerce international en général. La part des pays en voie de développement dans les échanges commerciaux du marché capitaliste mondial est tombée de 23,9 p. 100 en 1960 à 19,8 p. 100 en 1970. Les années 1970 et 1971 n'ont pas apporté l'expansion et la démocratisation voulues des échanges internationaux, pas plus qu'elles n'ont apporté les solutions recherchées dans ce domaine. Au contraire, les obstacles qui s'opposent au développement du commerce international se sont accrues et le commerce extérieur des pays en voie de développement représente encore une véritable hémorragie de leurs richesses.

4. Les pays capitalistes développés refusent toujours de manifester la volonté politique de trouver une solution aux problèmes du commerce international. Loin de contribuer à l'application d'un système généralisé de préférences et à la conclusion de nouveaux accords sur d'autres produits de base, le pays capitaliste le plus développé a pris des mesures protectionnistes qui auront des conséquences néfastes sur les échanges internationaux et qui marquent en fait le début d'une guerre commerciale entre les pays capitalistes les plus avancés. Les pays les plus faibles seront les plus durement atteints. La délégation bulgare tient à exprimer une fois de plus sa solidarité avec les pays en voie de développement qui ne sont pas responsables de la situation actuelle et qui

s'efforcent de sauvegarder leurs droits et leurs intérêts économiques.

5. Elle ose espérer que la guerre commerciale entre les pays capitalistes à économie de marché ne freinera pas le processus d'établissement d'un système généralisé de préférences qui s'est amorcé en 1971 dans le cadre de la Communauté économique européenne ainsi que dans d'autres pays développés, tels que, notamment, le Japon. Malgré la résolution 21 (II) de la Conférence et la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie, ce système généralisé de préférences n'est toujours pas appliqué, ce qui équivaut à une discrimination à l'égard des pays en voie de développement. L'appartenance à un système économique et social ne saurait être le seul critère permettant de déterminer les pays auxquels ce système généralisé de préférences devrait s'appliquer. A cet égard, M. Todorov rappelle la déclaration commune des huit pays socialistes lors de la deuxième partie de la quatrième session du Comité spécial des préférences selon laquelle la contribution de certains pays socialistes d'Europe orientale aux efforts de développement dépend de leur niveau de développement économique et social; certains d'entre eux n'en sont qu'à un niveau transitoire de développement et éprouvent les mêmes difficultés que les pays en voie de développement; bien qu'ils soient eux-mêmes prêts à prendre des mesures spéciales dans le cadre d'un système généralisé de préférences, ils devraient également bénéficier du système généralisé de préférences appliqué par les pays développés à économie de marché. M. Todorov espère que les pays capitalistes développés étudieront cette déclaration avec l'attention voulue.

6. En ce qui concerne la préparation de la troisième session de la CNUCED, la délégation bulgare tient à remercier le Gouvernement chilien de son hospitalité généreuse ainsi que des efforts qu'il déploie pour que la Conférence se déroule dans les meilleures conditions matérielles et humaines possibles. Elle constate avec satisfaction que l'ordre du jour provisoire comporte de très importantes questions. Elle est en faveur de faire porter avant tout l'attention de la Conférence sur les rapports du Secrétaire général de la CNUCED concernant l'application des principes devant régir les relations commerciales internationales, principes qui ont été adoptés par la première Conférence à Genève et confirmés par la Conférence de New Delhi. A cet égard, elle attend le rapport du secrétaire général de la CNUCED avec un vif intérêt. Elle appuie également la proposition tendant à ce que la Conférence étudie les nouveaux événements et tendances qui auront une influence profonde sur les relations économiques internationales, ainsi que le souligne à juste titre le Conseil du commerce et du développement dans son rapport sur sa

onzième session. La CNUCED est l'institution la plus qualifiée pour étudier les problèmes causés par la crise financière et monétaire du monde capitaliste. La délégation bulgare est également d'avis que la troisième Conférence devrait examiner aussi les incidences de la politique économique des groupements économiques des pays développés sur le commerce international. Elle se félicite du développement des échanges commerciaux entre les pays socialistes et certains pays capitalistes développés et la Bulgarie est prête à intensifier ces échanges. Toutefois, le développement du commerce Est-Ouest se heurte à des difficultés créées par la politique économique de la Communauté économique européenne et dues essentiellement à des considérations politiques. La Bulgarie appuie donc la proposition tendant à ce que le Secrétaire général de la CNUCED établisse une étude sur les activités de la Communauté en vue de déterminer en particulier dans quelle mesure ces activités correspondent aux principes adoptés à la première session de la CNUCED concernant les relations et politiques commerciales. Cette étude devrait également porter sur les conséquences négatives que pourrait avoir une extension de ce groupement économique, étant donné que la politique commerciale de la Communauté, et plus particulièrement celle qui intéresse les produits agricoles, est en contradiction avec les principes en question.

7. La délégation bulgare est également heureuse que soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence la question des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. En revanche, elle éprouve de sérieux doutes en ce qui concerne l'opportunité d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour en tant que points 8, *d*, et 8, *e* [voir A/8415/Rev.1, annexe 1, résolution 83 (XI)].

8. Elle ne peut non plus approuver le point de vue exprimé au paragraphe 5 du rapport du Conseil sur sa dixième session et selon lequel la CNUCED devrait assumer les responsabilités essentielles en ce qui concerne l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement. Ce serait aller au-delà de la compétence que reconnaît à la CNUCED, en la matière, la résolution 2641 (XXV) de l'Assemblée générale.

9. Quant au réexamen de la structure de la CNUCED, les raisons de l'insuffisance de son efficacité ne tiennent pas à sa structure actuelle mais plutôt au manque de volonté politique de la part d'un groupe d'Etats qui se refusent à reconnaître et à appliquer d'une manière continue les principes qui doivent régir les relations et la politique commerciales internationales. Elles tiennent aussi à ce que certains gouvernements se refusent toujours à accepter que la CNUCED soit ouverte à tous les Etats qui désirent participer à ses activités et continuent d'en exclure la République démocratique allemande qui entretient des relations économiques et commerciales avec la plupart des pays Membres de l'ONU.

10. M. ALMEIDA FERNANDES (Portugal) estime que l'écart toujours croissant entre le petit nombre de pays riches hautement développés et la multitude des pays pauvres et, de surcroît, les plus peuplés, pose le problème de l'équilibre des relations économiques internationales. L'application de la clause de la nation la plus favorisée, qui

constitue toujours une des bases essentielles de la structure de l'économie internationale, a apporté des bénéfices qui ne peuvent être oubliés. Toutefois, il a fallu modifier ce système. C'est ainsi que la nécessité de mieux répartir les ressources et le travail à l'échelle mondiale a conduit après la guerre à l'aménagement des espaces économiques régionaux. On a également été amené récemment à établir un système généralisé de préférences. Néanmoins, l'énorme difficulté de partager le monde en deux camps, au moyen de classifications géographiques parfois peu satisfaisantes, a conduit à des formules empiriques plutôt confuses qui peuvent facilement devenir une source de discrimination. Il est facile de présenter à cet égard des données statistiques fondées notamment sur le critère du revenu national par habitant pour démontrer que certains pays sont en droit d'espérer qu'ils ne seront plus victimes d'une discrimination. Toutefois, s'il n'existe donc pas de critère absolu de négociation et d'accord politique, cela ne doit en aucune façon inciter à exclure du système de préférences certains pays qui ont atteint un stade critique de développement. Cette exclusion aboutirait d'ailleurs à une situation injuste et absurde où les pays ayant encore une puissance économique relativement faible devraient subir les frais des opérations d'assistance aux pays en voie de développement. En effet, les pays que l'on a tendance à appeler actuellement "cas marginaux" risquent d'être victimes d'un détournement des courants d'échanges et d'une mauvaise répartition des investissements du fait de la concurrence de pays bénéficiaires du système qui sont parfois aussi développés qu'eux, sinon plus.

11. M. OCHIRBAL (Mongolie) s'associe aux orateurs qui ont félicité le Secrétaire général de la CNUCED, le Président du Conseil du commerce et du développement et le Rapporteur général de la Conférence de Lima. Il a également écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du représentant du Chili concernant les mesures adoptées par ce pays pour créer les conditions les plus propices au succès de la troisième session de la CNUCED. La délégation mongole attache la plus haute importance à cette conférence dont la préparation a lieu alors que de nombreux pays occidentaux suscitent des difficultés considérables dans le domaine commercial, attestant ainsi une fois de plus l'instabilité et l'illogisme du capitalisme. Les difficultés que connaissent en particulier les jeunes nations indépendantes et qu'aggravent encore les mesures protectionnistes prises par les pays occidentaux ne peuvent être résolues par des mesures isolées; il faut opérer une transformation radicale des relations commerciales internationales. La troisième session de la CNUCED revêt donc une importance particulière, car elle pourra fournir l'occasion de procéder à une analyse approfondie de ces relations en vue de prendre les mesures nécessaires pour les transformer. Il faudra consacrer une attention particulière à la recherche des moyens d'appliquer les principes de politique commerciale internationale établis lors de la première Conférence.

12. La Mongolie est résolument favorable à ce que les conditions consenties aux exportations des pays en voie de développement soient unilatéralement avantageuses. Elle appuiera également toutes les mesures réalistes et raisonnables qui seront prises en faveur des pays sans littoral pour faciliter leur commerce et le transit de leurs marchandises. Il faudrait également accorder une attention particulière au

programme d'action établi par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. A cet égard, bien qu'elle n'ait pas encore d'opinion bien définie, la délégation mongole appuie déjà nombre de ces propositions. Par contre, elle ne peut accepter certaines des conclusions auxquelles le Groupe est arrivé à Lima. Son programme d'action ignore en particulier la position de principe des pays socialistes à l'égard de la division du monde en pays développés et pays en voie de développement. Il ne tient pas compte non plus du principe de l'universalité. La délégation mongole espère être en mesure de mieux définir sa position à l'égard du programme d'action de Lima lors de la treizième session du Conseil du commerce et du développement. Elle approuve l'ordre du jour provisoire de la troisième Conférence car les questions les plus importantes y figurent.

13. M. SANTA-CRUZ (Chili) estime que le débat auquel le rapport du Conseil du commerce et du développement donne lieu représente une contribution importante à la préparation de la troisième session de la CNUCED ainsi qu'à la classification de beaucoup des points de son ordre du jour.

14. Il tient à remercier les représentants de l'Égypte, du Venezuela, du Népal, de la Bulgarie, de la Mongolie, de la France, de la Tchécoslovaquie et des États-Unis de leurs paroles généreuses à l'égard de son pays. En tant que pays hôte, le Chili se sent particulièrement responsable du succès de la prochaine Conférence et ce parce qu'il s'est engagé à créer le climat matériel et humain requis pour faciliter les accords et donner aux problèmes du développement un caractère concret qui fait défaut dans l'atmosphère quelque peu académique des sièges centraux des organisations internationales. A cet égard, comme la troisième Conférence aura lieu dans un pays en voie de développement, les participants auront l'avantage d'être en prise directe sur la réalité du monde en voie de développement et sur les aspirations légitimes des populations intéressées à de meilleures conditions de vie. Le Gouvernement chilien est convaincu que cette conférence contribuera à améliorer ces conditions de vie. Cette conviction se reflète dans la foi qui anime les 1 200 ouvriers sur les chantiers de construction de l'immeuble où se déroulera la Conférence. Ils sont convaincus que le fait de terminer l'édifice à temps augurera bien de l'avenir du tiers monde. Il s'agit donc de répondre à cette espérance. Le Chili fera de son mieux pour que la Conférence se termine dans les délais prévus, non pour les raisons de coût qu'a mentionnées le représentant du Royaume-Uni, ni parce que le Chili est très éloigné, comme l'a dit ce même représentant (aujourd'hui, le monde ne se limite plus à une région donnée et il n'existe plus de pays éloignés ni de pays proches), mais simplement parce que cinq semaines suffiront si les travaux sont bien organisés, si la préparation de la Conférence est menée à bien au cours des mois à venir, si les pays développés viennent à Santiago avec la volonté politique nécessaire d'accéder aux justes demandes des pays en voie de développement et s'ils décident de contribuer sérieusement à la modification de l'état actuel des choses. En revanche, si leur attitude est négative, ce délai sera trop long.

15. Comme l'a signalé le représentant du Brésil, la conjoncture économique actuelle, si défavorable soit-elle, ne peut servir d'excuse pour ne pas entreprendre une action

positive à la Conférence. Déjà lors de la Conférence de New Delhi, on avait insisté sur le fait que la conjoncture économique n'était pas très favorable; d'ailleurs, les conjonctures économiques défavorables se sont succédé depuis. On ne veut pas admettre que les problèmes de conjoncture sont en fait des problèmes structurels qui ne sauraient être résolus par des groupes restreints tels que l'OCDE, le CAEM ou l'OEA. Il faut transformer la structure de la division internationale du travail en modifiant un commerce international discriminatoire organisé à l'avantage des pays les plus riches et en modifiant également les structures économiques et sociales des pays en voie de développement, ainsi que celles des pays développés. Il a été convenu à la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept que les pays développés devraient adopter des programmes tendant à assurer une meilleure division internationale du travail, notamment en ajustant leurs structures de production. C'est précisément à la Conférence, à laquelle participeront 139 pays représentés, il faut l'espérer, à un niveau élevé, que le monde pourra aborder sérieusement les problèmes du développement dont la solution est la clef de la stabilité économique mondiale.

16. L'optimisme de la délégation chilienne a été renforcé par les déclarations de certains représentants et notamment des représentants de la Finlande, parlant au nom des pays nordiques, et de ceux des Pays-Bas et de la France. Comme l'a déclaré le représentant de la France, il faut que la CNUCED, à sa troisième session, devienne une conférence de la réflexion, il faut qu'elle reflète les aspirations communes des pays en voie de développement et leur ferme détermination de réaliser ces aspirations.

17. Il ne fait pas de doute que les représentants des pays développés à la Deuxième Commission sont tous convaincus de la légitimité de la cause des pays en voie de développement; si quelques gouvernements de pays développés ne manifestent pas encore la volonté politique voulue, c'est parce que l'opinion publique de ces pays n'est informée ni de la gravité du sous-développement, ni de l'interdépendance du développement et de la stabilité économique, ni des appels lancés par les pays en voie de développement pour que s'intensifie la coopération internationale. Le représentant du Chili insiste à ce propos sur la nécessité de renforcer les programmes d'information de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la troisième session de la CNUCED afin de mettre l'opinion publique de tous les pays au fait des questions inscrites à l'ordre du jour de la troisième session et de la nécessité d'appliquer toutes les dispositions de la Stratégie. Certains progrès ont certes été réalisés en matière d'information sur la CNUCED, mais ils sont encore insuffisants et les ressources affectées à cette fin sont trop maigres. Regrettant qu'il n'ait pas encore été possible de créer un service de l'information spécial pour la CNUCED, le représentant du Chili croit néanmoins que la formule du Secrétaire général est satisfaisante. Toutefois, il importe d'assurer l'unité des critères et de l'action dans les programmes d'information de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre de l'information économique et sociale doit diffuser tous les renseignements voulus sur la troisième session de la CNUCED, mais il doit disposer à cette fin des ressources nécessaires. Le représentant du Chili note avec satisfaction que le Secrétaire général considère que le Centre de l'information économique et sociale peut jouer

un rôle de promoteur du développement économique et social, aussi exprime-t-il l'espoir que quelques petites modifications pourront être apportées au texte du projet de résolution relatif à la diffusion d'informations et à la mobilisation de l'opinion publique, afin que, dans les paragraphes du dispositif, il reflète le point de vue du Secrétaire général.

18. M. ALULA (Ethiopie) déclare que les pays développés comme les pays en voie de développement se rendent compte que la structure défectueuse du commerce international entrave sérieusement la liberté des échanges et fait obstacle au progrès économique et social des pays en voie de développement. Or, la CNUCED a été créée précisément en vue de corriger cette structure et de mettre en place un nouveau système qui assurerait à la fois une rémunération équitable aux producteurs des pays en voie de développement et des prix justes aux consommateurs des pays développés.

19. Le représentant de l'Ethiopie pose la question de savoir pourquoi les produits de l'agriculteur africain, asiatique ou latino-américain, obtenus au prix d'un dur labeur, doivent être vendus à un prix beaucoup plus bas que les produits industriels des pays développés, fabriqués pratiquement sans peine. Assurément, ce système n'est pas équitable et il nuit tout autant aux consommateurs des pays développés qu'aux producteurs des pays en voie de développement. La CNUCED s'efforce depuis sa création de corriger cet état de choses; mais on marche très lentement vers ses objectifs du fait que les pays développés — tant les pays à économie de marché que les pays socialistes de l'Europe orientale — tiennent compte avant tout de leurs intérêts à court terme. Or, si ces deux groupes de pays voulaient faire preuve de bonne volonté, il serait possible de résoudre un grand nombre de problèmes auxquels se heurtent les pays défavorisés dans le développement de leur économie en général et de leur agriculture en particulier.

20. La délégation éthiopienne approuve l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la CNUCED parce qu'il a été établi compte tenu des réalités du commerce international et des possibilités de ralliement des pays développés à l'opinion des pays défavorisés, ainsi que des incidences de la crise monétaire et des possibilités actuelles d'absorption des économies des pays développés. Des travaux préparatoires ont été entrepris, d'une manière très approfondie et parfaitement réaliste, pour ce qui a trait aux échanges internationaux, aux articles manufacturés, aux questions financières, aux invisibles, aux transports maritimes, au transfert des techniques et à la mobilisation de l'opinion publique.

21. Ainsi qu'il ressort des programmes d'action récemment élaborés par le groupe africain, le groupe asiatique et le groupe latino-américain, la préoccupation majeure de tous les pays en voie de développement est la détérioration constante des termes de l'échange. Se fondant sur les problèmes des trois régions, la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept a mis au point un programme d'action destiné à aider les pays en voie de développement à augmenter leurs recettes d'exportation, à assurer leur industrialisation et à accélérer le rythme de leur croissance économique.

22. A sa deuxième session, la CNUCED a adopté des résolutions sur le revenu agricole minimal garanti, la stabilisation des prix des produits de base, les possibilités de conclusions d'un accord général sur les ententes relatives aux produits de base, et l'expansion et la diversification des exportations d'articles manufacturés et d'articles semi-finis des pays en voie de développement; près de quatre années se sont écoulées depuis, sans que les mécanismes nécessaires à l'application de ces résolutions aient pu être mis au point. Ce manque de résultats est dû, dans une certaine mesure, au manque de bonne volonté des pays développés intéressés sur le plan politique.

23. Autre cause des échecs enregistrés jusqu'à présent : les problèmes à court terme des pays développés vont à l'encontre des solutions envisagées pour résoudre les problèmes à long terme. La Réunion ministérielle de Lima s'est efforcée d'élaborer un programme d'action en vue de donner à ces vieux problèmes des solutions à long terme. Elle s'est pleinement rendu compte de la nécessité d'harmoniser les vues et la situation économique de tous les pays en voie de développement; d'autre part, elle a élaboré un document que le représentant de l'Ethiopie juge réaliste et que les pays développés n'auront sans doute aucune peine à approuver à la troisième session de la CNUCED qui va se tenir à Santiago du Chili.

24. La délégation éthiopienne se félicite particulièrement du fait que la Réunion ministérielle de Lima se soit enfin penchée sur les problèmes des pays en voie de développement les moins avancés, problèmes qui, jusqu'à présent, n'ont fait l'objet d'aucune mesure concrète bien que la CNUCED eût adopté, à sa deuxième session, une longue résolution sur la nécessité de prendre des mesures spéciales en faveur de ces pays. Il faut cependant espérer que, maintenant qu'une liste du "noyau" des pays les moins avancés a été approuvée par les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept et par l'Assemblée générale des Nations Unies, des mesures spéciales seront prises en leur faveur concernant les produits de base, les articles manufacturés, les ressources financières, les transports maritimes et le transfert des techniques. La délégation éthiopienne exprime également l'espoir que le système généralisé de préférences pourra être étendu aux produits agricoles transformés et semi-transformés de ces pays. Rappelant que certaines délégations ont exprimé des doutes quant à la possibilité d'accorder un traitement préférentiel particulier aux pays les moins avancés, le représentant de l'Ethiopie déclare que, si l'on n'étendait pas le système des préférences aux produits agricoles de ces pays, on ferait en fait de la discrimination à leur égard puisque, n'ayant pratiquement pas d'industries, ils ne pourraient pas bénéficier des avantages préférentiels envisagés pour les articles manufacturés des pays en voie de développement en général. Le représentant de l'Ethiopie exprime l'espoir que les pays développés à économie de marché pourront approuver la proposition pertinente du Groupe des Soixante-Dix-Sept et fait appel aux pays socialistes d'Europe orientale pour qu'ils prévoient dans leurs plans économiques un traitement préférentiel pour la production des pays les moins avancés. Il tient à remercier le représentant de la Finlande de la déclaration qu'il a faite au nom des pays nordiques concernant les problèmes des pays en voie de développement les moins avancés et demande que l'expression de sa

gratitude soit consignée dans le compte rendu analytique de la séance.

25. En ce qui concerne la crise monétaire actuelle, plusieurs délégations ont déclaré qu'à leur avis cette question n'était pas du ressort de la CNUCED. Le représentant de l'Éthiopie ne partage pas cette opinion, faisant observer que la monnaie est en fait l'intermédiaire qui permet les échanges; étant donné que les problèmes monétaires entravent ces derniers et que la CNUCED a précisément été créée en vue de les favoriser, il est inexact de dire que la CNUCED n'a pas compétence pour examiner la question des incidences de la crise monétaire. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'examiner un problème technique, mais de se pencher sur les échanges internationaux, notamment entre pays développés et pays en voie de développement. Ce serait une erreur de laisser le soin de régler la question monétaire à des banquiers qui ignorent tout des problèmes des pays en voie de développement et ne considèrent la question que sous l'angle du revenu de l'argent. La crise actuelle est une question beaucoup trop grave, aux répercussions beaucoup trop profondes, pour laisser à des banquiers ou aux gouverneurs des banques centrales le soin de la résoudre. De l'avis de la délégation éthiopienne, la solution peut et doit être trouvée au niveau de la CNUCED, où les problèmes du commerce international sont examinés avec la participation universelle de tous les pays intéressés.

26. En ce qui concerne la question de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs de la Décennie, le représentant de l'Éthiopie fait observer qu'elle relève dans une large mesure de la compétence de la CNUCED. Il importe donc que la Conférence joue le rôle qui lui revient, sans pour autant empiéter sur le domaine de compétences d'autres organes ou organismes des Nations Unies.

27. Quant à la mobilisation de l'opinion publique, il s'agit là d'une question extrêmement importante: en effet, l'opinion publique n'est pas suffisamment informée des activités de la CNUCED, et on ne saurait trop insister sur la nécessité de mettre en place les mécanismes indispensables. Rappelant que M. Prebisch a dit un jour que les trois piliers de la CNUCED étaient le commerce, les finances et la technologie, le représentant de l'Éthiopie estime que l'information peut être considérée comme un quatrième pilier. En effet, si les pays riches doivent donner une aide aux pays pauvres, leurs ressortissants doivent savoir pourquoi.

28. La CNUCED est bien l'institution qui peut donner une solution à long terme tant aux problèmes des pays en voie de développement qu'à ceux des pays développés.

29. M. HILLEL (Israël) dit que les participants à la troisième session de la CNUCED devront s'efforcer d'obtenir des résultats positifs pour les pays en voie de développement dans le domaine du commerce et du développement. Il rappelle que la Conférence devra examiner, outre les points inscrits à son ordre du jour, les décisions précises en matière de commerce et d'aide qui sont contenues dans la Stratégie internationale du développement. Le programme de travail de la troisième Conférence sera donc très

chargé, et M. Hillel estime nécessaire que l'on donne la priorité à l'examen de certains points, afin d'obtenir au moins des résultats positifs dans certains domaines.

30. Dans le domaine monétaire par exemple, il faudrait tenir compte des intérêts spéciaux des pays en voie de développement. La délégation israélienne souscrit pleinement à l'idée que, en dépit des graves difficultés qu'elle pose, la situation actuelle donne l'occasion unique de prendre en considération les intérêts vitaux des pays en voie de développement dans un nouveau système monétaire.

31. Pour ce qui est de la charge de la dette des pays en voie de développement, il faut prendre d'urgence des mesures efficaces. Si la tendance actuelle se poursuit, l'explosion de la dette annulera sous peu le courant de capitaux à destination des pays en voie de développement, qui est déjà très faible. Si toutes les mesures possibles ne sont pas prises pour fournir une assistance du genre de celle qu'accorde l'Association internationale de développement, au moyen d'une troisième reconstitution de ses ressources, et si la Banque mondiale maintient des taux d'intérêts élevés, la situation se détériorera encore. A cet égard, la délégation israélienne est satisfaite qu'on ait inclus dans le document de Lima une disposition concernant la création rapide d'un fonds multilatéral de péréquation des intérêts, qui contribuera, d'une part, à adoucir les conditions de prêts au développement accordés par les institutions financières multilatérales et, d'autre part, à alléger la charge de la dette, qui affecte si durement les efforts de développement de nombreux pays.

32. A propos des préférences, M. Hillel note qu'un grand nombre de pays en voie de développement ont dépassé le stade de la substitution des importations dans leur programme d'industrialisation; ils cherchent à étendre leur secteur industrialisé en vue d'accroître leurs exportations d'articles manufacturés. Le système généralisé de préférences, qui doit s'appliquer progressivement à tous les pays en voie de développement en tant que tels — et non selon leur appartenance à un groupe, à un système ou à un secteur géographique donné —, permettra à ces pays d'attirer le capital étranger nécessaire au développement des industries d'exportation. A l'avenir, le commerce entre pays développés et pays en voie de développement devra être envisagé non pas comme un échange de produits primaires contre des articles manufacturés, mais plutôt comme un échange de certaines catégories d'articles manufacturés contre d'autres catégories. Il est donc extrêmement important que la CNUCED accorde une fois de plus à sa troisième session la priorité à l'examen du point relatif à l'application du système de préférences.

33. M. Hillel dit en conclusion que les investissements monétaires, si précieux soient-ils, ne le cèdent nullement en importance au transfert de ressources non monétaires en matière de technique et de gestion. C'est en ce sens que la délégation israélienne appuie les activités fructueuses réalisées par la CNUCED dans le domaine du transfert des techniques, et espère que cette question sera dûment examinée à Santiago.

34. M. FALL (Sénégal) se propose d'évaluer les résultats de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies

sur le commerce et le développement et se réserve d'intervenir ultérieurement sur l'examen des projets de résolution dont sera saisie la Deuxième Commission.

35. Il se réfère tout d'abord au système généralisé de préférences et rappelle que, lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le comité de travail mis sur pied pour élaborer un projet de résolution sur le système généralisé de préférences n'avait pu se mettre d'accord sur les dispositions de ce texte. Cependant, des discussions très utiles ont eu lieu à ce sujet à la Deuxième Commission. Le point qui faisait l'objet de divergences d'opinions concernait le mécanisme de compensation devant réparer éventuellement le préjudice subi par les pays en voie de développement appelés à partager les avantages tarifaires dont ils bénéficiaient. Tout le monde est d'accord sur la légitimité de telles réparations, et la CNUCED les avait expressément envisagées lors de ses deux premières sessions. Il était demandé au Secrétaire général de la CNUCED et aux groupements régionaux d'effectuer, produit par produit et pays par pays, des études sur les conséquences de l'abolition des préférences spéciales en vigueur et de prendre les mesures nécessaires pour assurer aux pays bénéficiaires des avantages équivalant au préjudice que leur causerait l'application du nouveau système. Dans le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quatrième session extraordinaire¹, une nouvelle notion de compensation est présentée, selon laquelle les pertes éventuellement subies du fait du partage des avantages tarifaires seraient compensées grâce aux possibilités que l'accès à d'autres marchés de pays développés offrirait aux produits d'exportation des pays en voie de développement. M. Fall rappelle que plusieurs délégations des pays en voie de développement, dont la délégation sénégalaise, ne partageaient pas ce point de vue. Aujourd'hui, ces pays en voie de développement se sentent encore plus lésés; en effet, l'accès au marché des Etats-Unis, grâce à la suppression de quelques obstacles tarifaires en faveur de tous les pays en voie de développement, était considéré comme un élément essentiel du système commercial des pays en voie de développement; or, au lieu d'abaisser les obstacles tarifaires auxquels se heurtent les pays en voie de développement, les Etats-Unis les ont aggravés, particulièrement en imposant une surtaxe de 10 p. 100 qui constitue un nouvel obstacle tarifaire institué par un pays développé et contraire aux recommandations contenues dans la Stratégie. La rumeur selon laquelle cet obstacle serait prochainement supprimé au profit de certains groupements de pays en voie de développement qui entretiennent des liens privilégiés avec les Etats-Unis, et même au profit de quelques pays industrialisés, ne manque pas d'inquiéter la délégation sénégalaise. Il s'agirait de l'institution de nouvelles préférences tarifaires, ce qui ne pourrait pas favoriser l'application équitable et rationnelle du système généralisé de préférences. Aussi, la délégation sénégalaise souhaite-t-elle la suppression rapide de la surtaxe de 10 p. 100 dans l'intérêt de tous les pays, ou du moins de tous les pays en voie de développement.

36. Selon M. Fall, la mise en vigueur d'un système généralisé de préférences ne peut constituer un progrès que

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 15*, document A/8015/Rev.1, troisième partie.

dans la mesure où elle favorise le développement du plus grand nombre de pays en voie de développement sans léser les intérêts d'aucun d'entre eux. Ce système devrait donc être appliqué simultanément par tous les pays dispensateurs de préférences, et il faudrait mettre en place un mécanisme compensatoire qui soit prêt à fonctionner à la première alerte. Il est inquiétant de voir que, cinq mois après la mise en application de son système de préférences, la Communauté économique européenne ait pris des mesures de sauvegarde. Il note également avec regret, à propos du contingent accordé aux pays en voie de développement pour deux catégories de produits, que la totalité des avantages consentis n'ont profité qu'à deux pays.

37. M. Fall rappelle ensuite la résolution 21 (II) de la CNUCED, où il est énoncé que les objectifs du système généralisé de préférences doivent être d'augmenter les recettes d'exportation des pays en voie de développement, de favoriser leur industrialisation et d'accélérer le rythme de leur croissance économique. Selon M. Fall, ces objectifs ne pourront être atteints par aucun pays si on le prive de ses avantages acquis sans lui donner de compensation en retour. C'est cette même résolution qui avait créé le Comité spécial des préférences, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement, mais il y avait été décidé que, pour les mesures à prendre au sujet du système généralisé de préférences, il faudrait tenir dûment compte des points d'accord et des observations énoncées dans le rapport de la Deuxième Commission. Ces points d'accord portaient sur le fait que le système généralisé de préférences devrait offrir des avantages au moins équivalents aux pays en voie de développement bénéficiant de préférences dans certains pays développés. Or, entre mars 1968, période de la deuxième session de la Conférence, et le 1er juillet 1971, date de la mise en application du premier système de préférences, il n'y a eu aucun élément nouveau susceptible d'autoriser le Comité spécial des préférences ou le Conseil du commerce et du développement à ne plus tenir compte des dispositions de la résolution 21 (II) de la Conférence; au contraire, la détérioration constante de la conjoncture économique mondiale, le manque de volonté politique et les réticences d'un grand nombre de pays développés à appliquer un système généralisé de préférences devaient, selon M. Fall, inciter le Comité spécial des préférences et le Conseil du commerce et du développement à observer la plus grande circonspection.

38. Le représentant du Sénégal estime que la Deuxième Commission devrait demander à l'Assemblée générale de faire à la troisième session de la CNUCED des recommandations utiles tendant à ce que ces problèmes soient réexaminés en tenant compte des intérêts de tous les pays en voie de développement. Cette idée pourrait être notée, lui semble-t-il, dans le projet de résolution A/C.2/L.1197.

39. M. GUIDIGLO (Dahomey) met en relief les inégalités qui subsistent encore dans le domaine des échanges internationaux et les attribue en partie à l'actuelle division internationale du travail qui doit être modifiée.

40. Il constate à regret que l'écart entre nations industrialisées et non industrialisées grandit progressivement, et que l'on continue d'opposer un marché de matières premières à un marché de produits industriels. Il note à cet égard que,

même si les exportations des pays en voie de développement augmentent en volume, elles baissent continuellement en valeur monétaire, à l'inverse de celles des pays industrialisés dont les prix augmentent sans cesse du fait de l'inflation qui y sévit et qui est importée dans les pays en voie de développement.

41. La délégation dahoméenne attache une importance particulière aux projets régionaux et sous-régionaux relatifs à l'infrastructure des voies et moyens de communications, car ils sont susceptibles de favoriser les échanges. De même, elle estime que le développement industriel et l'application des techniques de l'informatique au développement pourraient favoriser les échanges entre pays industrialisés et pays non industrialisés. Elle pense, comme le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qu'une attention particulière devrait être réservée à la politique des revenus dans les principaux pays industrialisés. La délégation dahoméenne souhaite que la CNUCED, l'ONUDI et le PNUD conjuguent leurs efforts pour réaliser un équilibre économique harmonisé.

42. En conclusion, M. Guidiglo se félicite qu'on tienne particulièrement compte des pays en voie de développement dans l'élaboration du droit du commerce international et pense que des mesures compensatoires devraient être établies pour remédier aux pertes subies par les pays non industrialisés dans leurs relations commerciales avec les pays industrialisés.

43. M. RODRÍGUEZ (Panama) note que la crise monétaire internationale, l'augmentation constante et incontrôlée du coût du transport maritime, la prolifération des obstacles tarifaires et non tarifaires sont des faits qui se produisent contre la volonté de la communauté internationale, soucieuse de résoudre, sur la base de la coopération et de la justice, les problèmes qui affectent le commerce international; en d'autres termes, les dispositions prises par un petit nombre d'Etats rendent inefficaces les efforts déployés par les organismes internationaux pour obtenir des solutions techniquement correctes et moralement justes. De plus, ces faits tendent à accroître l'écart qui existe entre les pays en voie de développement et les pays développés. M. Rodríguez juge donc nécessaire de renforcer l'action internationale destinée à contrôler les liquidités internationales, le coût du transport maritime, la libéralisation des obstacles tarifaires et autres phénomènes financiers ou économiques qui affectent le commerce international; pour

ce faire, il convient d'accélérer le processus de développement des pays en voie de développement et de s'efforcer d'établir une nouvelle structure des relations économiques internationales fondée sur une division internationale du travail plus juste et dynamique.

44. C'est dans ce contexte que la délégation panaméenne considère avec intérêt l'organisation de la prochaine session de la CNUCED. A cet égard, elle accorde une importance spéciale à l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence du point relatif aux conséquences économiques de la fermeture du canal de Suez et réitère la position adoptée à Lima par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, en particulier la reconnaissance de l'importance de cette voie d'eau pour le commerce international, la nécessité pour l'Egypte de recouvrer l'exercice de sa pleine souveraineté sur tout son territoire, ainsi que l'appui qu'il apporte aux efforts réalisés par l'ONU et d'autres pays pour obtenir la réouverture du canal de Suez dans un contexte qui garantisse la paix et la sécurité internationales. Le Panama dispose lui aussi d'une voie d'eau interocéanique qui est d'une importance capitale pour le commerce maritime mondial; de plus, cette voie d'eau est utilisée à des fins militaires outrepassant l'accord originare et qui mettent en danger non seulement la voie d'eau mais la sécurité du Panama. En outre, le cadre juridique vicieux qui régleme l'utilisation de cette voie d'eau prive le Panama de sources d'énergie et l'empêche de tirer pleinement parti de sa situation géographique. M. Rodríguez note ensuite que cette situation est en contradiction avec les résolutions approuvées par l'ONU sur les ressources naturelles, ainsi qu'avec les dispositions de la Déclaration de Lima et les principes qui animent la Stratégie internationale du développement. A ce propos, le représentant du Panama donne lecture d'un extrait de la partie C de la Déclaration du Groupe des Soixante-Dix-Sept, portant sur la course aux armements, le colonialisme, la discrimination raciale, l'*apartheid*, l'occupation des territoires d'un autre Etat, et de toute sujétion. Il ajo...e que cette situation s'oppose radicalement au principe de cette même déclaration selon lequel tout pays a le droit souverain de disposer librement de ses ressources naturelles dans l'intérêt du développement économique et du bien-être de sa population.

45. M. Rodríguez dit en conclusion que la paix ne pourra être réalisée dans le monde tant que la République du Panama n'exercera pas sa souveraineté absolue sur la voie interocéanique.

La séance est levée à 13 h 20.